

Plaisance-du-Touch, le 26 juin 2025

> Motion de soutien et d'appel à la solidarité inter collectivités

Présentée par Monsieur le Maire de Plaisance du Touch, lors du Conseil municipal du 24 juin 2025.

Le Conseil municipal de la commune de Plaisance du Touch,
Considérant la décision du Tribunal administratif en date du jeudi 19 juin 2025, condamnant la commune à verser à la société PCE une indemnité d'un montant de 20 millions d'euros, soit l'équivalent du budget annuel de la commune.
Considérant l'impact exceptionnellement lourd de cette condamnation sur les finances communales, mettant en péril à la fois l'équilibre budgétaire de la collectivité, la poursuite des projets structurants pour le territoire, et la qualité du service public rendu aux habitants,
Considérant le caractère disproportionné de cette charge pour une commune de notre taille et la nécessité d'une réponse collective et solidaire face à une telle situation,

Affirme sa consternation et sa profonde inquiétude quant aux conséquences de cette décision judiciaire sur l'avenir de la commune ; et de la qualité du service public dû à ses habitants ;

Exprime son attachement à la continuité du service public local et à la poursuite des projets d'intérêt général engagés par la collectivité ;

Lance un appel solennel à la solidarité territoriale : Considérant l'importance de défendre les intérêts de notre commune face à cette décision judiciaire, considérant l'injustice d'une condamnation d'une commune de 20 000 habitants face à un acteur économique du CAC 40, et de soutenir l'action des élus locaux engagés pour le bien commun,

Au-delà de notre seul cas, cette décision **pose une véritable question de fond en matière de jurisprudence**. Si elle devait faire école, elle pourrait créer un précédent lourd de conséquences pour d'autres communes, confrontées à des situations similaires. C'est donc l'ensemble des collectivités territoriales qui pourrait, à terme,



être exposé à ce type de contentieux, avec des risques financiers majeurs. Nous avons donc aussi, collectivement, la responsabilité d'alerter et de faire évoluer le cadre juridique pour éviter que ce type de situation ne se généralise.

Nous, élus du Conseil municipal de Plaisance du Touch, appelons l'ensemble des collectivités territoriales, parlementaires, élus locaux, **à manifester publiquement leur soutien à la commune de Plaisance du Touch :**

- Par des prises de parole dans les médias,
- Par la diffusion de communiqués de presse,
- Ou toute autre forme de soutien public et visible.

Il est crucial que l'ensemble des acteurs institutionnels se mobilisent collectivement pour faire entendre une voix unie sur ce sujet majeur.

Invite également l'État, garant de l'égalité entre les territoires, à se saisir de cette situation et à envisager un soutien spécifique par le biais de dispositifs existants ou à créer, à titre exceptionnel.

Le Conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour transmettre la présente motion à l'ensemble des institutions concernées, et engager les démarches nécessaires à la mobilisation de ces soutiens.

Philippe Guyot
Maire de Plaisance-du-Touch
06 75 97 69 41

